

DISCOURS ET ACTION VERBALE

par Marie-Jeanne BOREL

<u>Table des matières</u>	<u>page</u>
I. INTRODUCTION	22
- Signification et sens	
- Psychologisme et psychologie "figurée"	
II. ANALYSE DU VERBE <u>COMMUNIQUER</u>	29
1. Faire et dire	29
2. Faire en disant	31
3. Différences syntaxiques et sémantiques	34
A. Transmettre/Communiquer	34
B. Intervenir /Informer	36
C. Avouer/Rapporter	44
D. Rapporter/Proclamer	47
Conclusion	50
III. ANALYSE D'UN COMMUNIQUÉ	53
1. Le texte	53
-Abstractions	53
-Hypothèses	56
2. Les Agents	58
3. L'Objet	61

I. Introduction

- Signification et sens
- Psychologisme et psychologie "figurée"

L'essai d'analyse que nous présentons ici est incomplet par bien des aspects, et encore trop largement intuitif. Autant de raisons pour qu'il prête flanc à la critique. Il est guidé toutefois par une intention que nous nous efforcerons d'explicitier. Mais comme il s'agit davantage de la mise en oeuvre d'un projet, d'une pratique analytique, que d'une réflexion sur les présupposés et les implications de ce projet, les remarques servant à l'introduire pour en expliciter la finalité et les a priori sont proposées - dans cette étape de notre travail - sous une forme quelque peu schématique. Nous nous contenterons donc d'énoncer certaines des thèses et des postulats nécessaires à la compréhension de l'analyse tentée ici, tout en étant conscients que le degré d'inachèvement de cette étude imposerait en réalité un mode d'énonciation moins unilatéral et moins définitif: il faut entendre en réalité que ce que nous posons, nous le suggérons et que ce que nous postulons nous prions qu'on l'admette, actes dont la "valeur illocutoire" implique une dimension d'ouverture à la contestation possible et au provisoire!

1. Un texte est la matérialisation d'une action, ou d'un ensemble d'actions, qui fonctionne (joue un rôle, a un effet), dans une séquence d'action orientée vers la production d'un état de fait, dans une situation historique donnée.
2. L'orientation de cette séquence d'actions n'est pas dépendante de la "volonté" ou de la "conscience" des individus producteurs de textes. Une telle interprétation,

nous l'appellerions "psychologiste". Qu'une composante psychologique entre dans l'explication de la production des textes nous paraît toutefois inévitable à condition qu'elle soit médiatisée par une théorie de la genèse sociale de l'individualité. En d'autres termes, le "vécu" n'est ni un donné originaire, ni une origine.

3. Ces actions, si l'individu n'en est que le support -c'est-à-dire si il n'est origine ultime ni de leur fonction ni de leur forme- ont une structure (des propriétés intrinsèques qui peuvent être décrites) telle qu'elles puissent fonctionner. De plus, la structure de ces actions n'est pas uniquement dépendante de leur fonction: en d'autres termes, ces structures manifestent une certaine récurrence et peuvent se retrouver, avec des fonctions différentes, dans des séquences d'actions différentes. Autrement dit, nous postulons l'existence d'unités d'action douées de propriétés intrinsèques ("signification") susceptibles d'entrer dans des compositions différentes leur conférant un rôle fonctionnel par rapport à un certain effet global ("sens"). Enfin, nous postulons que la description intrinsèque des actions peut se faire à un degré de généralité suffisant pour qu'il soit possible de regrouper sous une même description des actions de structure voisine; les classes d'actions ainsi obtenues devraient, de plus, permettre d'attribuer un même rôle fonctionnel, dans une séquence d'actions, à des actions différentes.
4. Si un texte est la matérialisation d'une action (ensemble d'actions) nous admettons qu'il comporte un ensemble de marques de la manière dont peut être saisie la double caractérisation de l'activité qu'il porte et en fait un discours.
 - 1) celle d'être un acte d'un certain type et 2) d'être un acte qui peut fonctionner de diverses façons, dans des conditions de production données. Mais seule la première caractérisation nous intéresse ici. Ce qui signifie

que nous postulons que les deux analyses peuvent être menées de façon disjointe et qu'elles feront, chacune, appel à des instruments différents. Nous sommes bien conscients toutefois de ce que cette coupure peut avoir de positiviste, Signalons qu'elle nous fut imposée par la nécessité de savoir "quoi faire avec un texte", lorsque pour des raisons de compétence et d'orientation, la saisie du dynamisme d'une situation historique est hors de propos; on pouvait alors valablement se demander ce qu'un texte fait, même quand on ne sait pas (ou qu'on met méthodologiquement entre parenthèses) pourquoi, où et quand il a été produit.

5. Pour aborder le problème de la description des propriétés de l'action verbale que le texte manifeste en tant que porteur d'indices de ce qu'il est, de ce point de vue, il nous faut utiliser un "biais" méthodologique: la prise en compte de la "fonction"⁽¹⁾ métalinguistique du discours en langue naturelle. Un discours en langue naturelle a cette propriété essentielle de désigner, à l'intérieur de ce qu'il dit, ce qu'il fait. En d'autres termes, on trouve, dans le lexique, des "noms" désignant des actes verbaux, susceptibles d'entrer eux-mêmes dans des constructions syntaxiques déterminant des phrases du discours. A ces éléments lexicaux appartiennent en particulier une classe de verbes modaux dont la fonction spécifique est d'introduire ou de rapporter de l'information, sous forme verbale (dire), sur un mode spécifique (faire, doué d'une "valeur illocutoire"). Nous postulerons alors qu'une analyse sémantique de ces verbes, faite à partir des propriétés syntaxiques des constructions dans lesquelles ils peuvent entrer, peut nous servir de métalangue pour décrire l'acte spécifi-

(1) Au sens de Jakobson.

qu' est un discours matérialisé dans un texte donné, indépendamment du fonctionnement de ce discours dans une séquence historiquement située d'actions.

6. Mais pour ce faire, deux conditions, au moins, sont nécessaires. La première porte sur le type de description sémantique requise pour l'analyse de ces verbes. La seconde détermine le choix des textes sur lesquels le projet d'analyse que nous proposons, dans son état actuel d'ébauche, à des chances de produire des éléments ayant quelque intérêt.

(a) Nous supposons que si un acte verbal peut fonctionner (pour nous, ici, quelle que soit cette fonction) au sein des rapports sociaux c'est que, par certains de ses aspects, il agit sur le vécu des "supports" de ces rapports, sur ce qu'on se représente de ces rapports, en intervenant dans cette représentation. Or, au niveau du vécu, ces rapports sont représentés en termes de relations inter-personnelles (inter-individuelles). Nous dirons donc que, de ce point de vue, un acte verbal peut avoir un effet (quant au récepteur) s'il revêt la forme d'un type spécifique de relation inter-personnelle, s'il "met en scène" une "situation d'interlocution", dont les catégories qui la décrivent ont un contenu psychologique (position relative des agents, degré d'engagement vis-à-vis de l'information, implication réciproque des agents, rôles, motivations, ...etc.).⁽¹⁾ Nous postulons ainsi l'existence possible d'une "sémiotique" des actes verbaux, lesquels sont alors des signes dont le signi-

(1) Comme le signale J.B. MARCELLESI dans "Linguistique et groupes sociaux", Langue française, 9, 1971, p. 121, ce mode particulier d'énonciation est lié "non aux rapports que l'individu entretient avec le groupe et à la structure du groupe, mais à l'image que le locuteur et le groupe veulent donner d'eux-mêmes et de leurs rapports".

fiant est un texte (ou une partie de texte) et le signifié une forme spécifique de situation d'interlocution "figurée". C'est pourquoi nous utilisons plus haut le terme de "signification" pour distinguer la structure intrinsèque de l'acte et l'opposer à "sens" dont la description ne devrait plus relever des catégories psychologues, contrairement à ce que pensait Benveniste⁽¹⁾ pour qui le "sens" du discours reste, malgré tout, fonction de la créativité individuelle.

Pour ne donner qu'un exemple, qui est en même temps une prise de position dans la querelle autour de la nature (linguistique ou situationnelle) du performatif, la solution qui consiste à définir la valeur illocutoire de "Je promets" en incorporant dans la description sémantique des conditions d'échec ou de réussite, ou de sincérité de la part du locuteur, qui relèvent de la situation, revient, nous semble-t-il, à confondre les deux dimensions que nous essayons de distinguer ci-dessus. Lorsqu'une promesse est énoncée, la "valeur de sincérité" est impliquée dans la structure sémiotique de l'acte, même si le locuteur réellement, même s'il est dans des conditions telles qu'il ne peut tenir sa promesse. De même, est contenu dans la structure de l'acte l'appel à la confiance de l'autre. Mais que l'autre ait effectivement confiance ou lise l'énoncé de la promesse comme une promesse (donc que le texte fonctionne comme promesse) ne relève plus de la signification, mais du sens. De même, "J'ordonne" signifie que le locuteur est en position d'autorité; mais cela n'implique pas que, dans certaines conditions, cet énoncé ait cet effet.

Notons encore que nous ne sommes pas avancé assez pour fournir un instrument de description conséquent et que

(1) BENVENISTE, E. "Sémiologie de la langue", Semiotica, 2, 1969.

ce que nous pouvons dire ne dépasse guère le niveau de l'intuition. Mais on peut imaginer fournir une typologie des situations d'interlocution (compte tenu de ce que nous fournirait une analyse des formes que prend la représentation des rapports sociaux dans une formation sociale donnée), ainsi qu'une description des moyens verbaux (en particulier l'étude des processus de l'énonciation en rapport avec des types d'éléments lexicaux) servant à signifier -réaliser textuellement- ces structures. (1)

(b) Le texte que nous analysons dans ce qui suit nous paraît se prêter à ce genre de travail dans la mesure où il se désigne lui-même explicitement comme relevant d'un type spécifique d'acte verbal -communiquer- dans une de ses parties tout au moins. Cette condition, restrictive, nous semble inévitable pour commencer le travail: il faut caractériser les actes verbaux avant de pouvoir les repérer à travers leurs manifestations. C'est donc seulement en analysant les réalisations d'actes verbaux désignés qu'on peut espérer construire des outils descriptifs permettant, sur d'autres textes, d'inférer l'acte verbal en reconnaissant la réalisation d'un certain type de structures.

7. Nous procédons, dans ce qui suit, de la façon suivante:

Partant d'un texte, de source S₂, désigné, par une source S₁, comme un communiqué, nous faisons de ce texte l'objet d'un acte de communication, représentable, en tant qu'acte verbal, par une des structures syntaxiques

(1) PENINOU, G. "Physique et métaphysique de l'image publicitaire"; Communications, 15, 1970. On trouve répertoriés dans cet article certains des procédés non plus verbaux mais iconiques, par lesquels se "signale l'information" dans la publicité en fonction du type de relation qu'elle veut "figurer" entre le producteur, le destinataire et l'objet.

admises par le verbe communiquer ($N_1 + Vs \rightarrow N_2 + QUE + N_3 + Vind \dots$). Dans une première étape, nous tentons d'analyser sémantiquement, compte tenu des propriétés syntaxiques de ce verbe, sa "valeur illocutoire", déterminant une situation d'interlocution d'un certain type. Dans une seconde étape nous analysons la réalisation de cet acte, le texte du communiqué, en tant que porteur de marques, d'une part de l'acte de communiquer, et de sa structure, et d'autre part, -mais nous ne faisons que l'indiquer- de certaines des fonctions que le texte peut jouer dans la situation des élections françaises 1974, mais sans être à même -aucun de nos instruments d'analyse ne nous y autorise- d'expliquer pourquoi, à la "place" de la C.G.T. on utilise la forme "communiqué" pour produire les effets de sens que ce texte peut induire.

II. Analyse du verbe *communiquer*

1. Faire et dire

Selon le dictionnaire Larousse⁽¹⁾, *communiquer* a les sens suivants:

- (a) transmettre: le soleil *communique* la chaleur
- (b) donner connaissance de : *communiquer* un avis
- (c) faire partager : *communiquer* sa joie
- (d) être en relation : les chambres *communiquent*.

Seuls les sens (a) et (b) nous intéressent dans ce qui suit. Le sens (b) réfère explicitement à un type d'action verbale: il paraît difficile d'imaginer la transmission d'une connaissance sous forme d'avis par un autre moyen. Par conséquent, on peut admettre que le verbe *communiquer* dans cette acception appartient à la classe des verbes du type *dire*.

J'utiliserai librement dans ce qui suit les critères formulés par F. Bugniet⁽²⁾ pour analyser les verbes français et, parmi eux, les verbes m (verbes modaux) dont font partie les verbes s, "verbes introducteurs d'information", dont une fonction essentielle est de rapporter du discours. "Pour dégager les verbes de type s dont la fonction (ou une des fonctions) est d'introduire de l'information (...), il nous est apparu qu'ils n'avaient entre eux tous qu'une seule propriété commune, la possibilité de se trouver dans ou après l'information rapportée, sans jointure, le sujet du verbe s venant après lui dans une situation affirmative. Ex.: "*il est venu, dit-elle*".

(1) Petit Larousse, 1962.

(2) F. BUGNIET, Analyse de discours, notes de travail, 1974.

A première vue, il semble difficile d'admettre une structure équivalente pour *communiquer* : "Il est venu, *communique-t-elle*". Or, de fait, on trouve "*le temps va changer, communique la Météo*", bien qu'il s'agisse d'une tournure quelque peu littéraire, ou propre à certains types d'écrits. Or, comme le remarque F. Bugniet, il suffit qu'un verbe ait cette structure pour qu'il ne puisse avoir "alors qu'une seule signification: celle du verbe *dire*" (p. s.7). En utilisant ce critère, on observera alors qu'aucun des autres sens du verbe *communiquer*, tels que les énumère le dictionnaire, n'a cette propriété.

Syntaxiquement, on peut donc déjà marquer une première différence entre *communiquer*, en tant qu'introducteur d'information (rapporter ou dire un énoncé) et un de ses "voisins" sémantiques, le verbe *transmettre*, qui n'a généralement pas cette fonction : on transmet des choses (un "témoin" dans une course-relais, un virus), un processus ou une propriété (chaleur, son, mouvement; pouvoir, statut,..etc.), ou des dires "chosifiés" sous l'aspect de leur matérialité (savoir, nouvelle, communiqué, avis, etc.).

En fonction de cette distinction, le début du texte M peut se paraphraser de deux façons différentes:

1) - le service de presse de la C.G.T. a *transmis* un communiqué. Ce communiqué est le suivant: "texte rapporté". L'introduction de l'information se fait par le "communiqué suivant" et non par le verbe *transmettre*.

2) "Texte rapporté", a *communiqué* le service de presse de la C.G.T.

Le verbe *communiquer* sert alors d'introducteur d'information.

Compte-tenu du projet analytique que nous venons d'indiquer sous I, et bien que le texte original soit plus proche de la première des paraphrases ci-dessus où

communiquer est objet d'un verbe *fairē* (transmettre) qui n'a pas, essentiellement, la fonction d'un verbe *dire* (introduceur d'information)- il nous a paru possible d'utiliser la seconde paraphrase pour rendre compte des propriétés du texte de la C.G.T. qui, s'il est bien objet d'une transmission, est, en tant que texte, une information, et, en l'occurrence, un "contenu de croyances" impliqué dans un "acte d'illocution"⁽¹⁾ mettant en scène une "situation d'interlocution" spécifique. Il s'agit alors d'analyser l'action verbale qu'est le texte de la C.G.T. comme un certain usage du verbe *communiquer*, compte-tenu de certaines des propriétés syntaxiques et sémantiques de ce verbe.

2. Faire en disant

Reprenons la distinction classique d'Austin⁽²⁾, développée par Searle (op.cit. p. 23-25). Un acte de parole, ou acte illocutoire, est "un acte effectué en disant quelque chose"⁽³⁾. En effet, en parlant, en plus de prononcer des mots et des phrases (utterance act), un locuteur réfère et prédique (proposition act), mais aussi "performe" un acte spécifique -asserter, interroger, ordonner, avertir, menacer,...etc.- (illocutionary act), mettant en jeu en les "exprimant" verbalement, en les signifiant, un ensemble de relations entre locuteur et contenu de l'énoncé, entre locuteur et interlocuteur. Ex.: *promettre, c'est s'engager vis-à-vis de ce qu'on promet à l'égard de quelqu'un, ordonner, c'est intervenir sur le comportement futur de quelqu'un, ...etc.* Littéralement, comme le souligne Ducrot⁽⁴⁾,

(1) J.R. SEARLE, Speech Act, Cambridge University Press, 1970, 23-24.

(2)-(3) J.L. AUSTIN, Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1970, p. 109 et suivantes; p. 99.

(4) O. DUCROT, Dire et ne pas dire, Paris, Hermann, 1972, p. 69.

le performatif, forme explicitant la signification de l'acte illocutoire, en vertu du principe exprimé par Searle⁽¹⁾ que "whatever can be meant can be said" et qui guide son entreprise analytique, *décrit* une action du locuteur, ce que fait tout verbe d'action à la première personne, en même temps que son énonciation accomplit l'action décrite. Enfin, la dimension illocutoire peut se doubler d'une dimension perlocutoire lorsque les paroles prononcées induisent un effet sur l'auditoire, effet qui dépend, lui, du contexte et de la situation réelle où le discours est produit. Car, comme le dit Austin, "un juge devrait pouvoir déclarer, en entendant ce qui a été dit, quels actes locutoires et illocutoires ont été exécutés mais non quels actes perlocutoires" (p. 129). Pour les raisons indiquées plus haut, la dimension perlocutoire ne nous intéresse pas ici.

Les verbes s sont des verbes de parole, doués de "force illocutoire" (Austin) encore qu'à des degrés divers. Ce sont des "indicateurs de force illocutoire montrant comment la proposition qu'ils introduisent doit être prise"⁽²⁾, dont une des propriétés syntaxiques, celle d'entrer dans une structure complétive (critères 05/08 de Bugniet), admet d'être paraphrasée en performatif explicite.

Certains auteurs, dont Ducrot (op.cit. p. 69), refusent au verbe *dire* et à ses voisins immédiats une valeur performative. S'agit-il pour autant de lui refuser toute valeur illocutoire si on admet que le performatif, tel qu'il est décrit par Benveniste⁽³⁾ ou par Austin dans les premiers exposés de How to do things with words, est un cas particulier, limite, des verbes de parole? Ou si on observe, comme le fait Bugniet, que le verbe *dire* satisfait à toutes les constructions qui, différentiellement, permettent

(1) J.R. SEARLE, Op.cit., p. 19.

(2) J.R. SEARLE, Op.cit., § 3.

(3) E. BENVENISTE, Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard, 1966, p. 273.

par ailleurs de classer les autres verbes s? Les phrases suivantes nous semblent, de plus, fournir un contre-exemple infirmant cette thèse

- Dieu dit "Que la lumière soit"
- "Je dis: une fleur! Et hors de l'oubli où ma voix relègue aucun contour en tant que quelque chose d'autre que les calices sus, musicalement se lève, idée même. et suave, l'absente de tous bouquets"⁽¹⁾

Abstraction faite du "f'iat", il y a, formellement, marque de l'énonciation, laquelle empêche d'identifier sans autre "dire que p" et "p".

D'autre part, en constatant avec Bugniet (p. s.7) que "le verbe *faire* qui est, on le sait, utilisé comme substitut d'un grand nombre de verbes, possède la propriété dont nous venons de parler ("*il est venu*", *fit-il*) et ne peut avoir alors qu'une seule signification, celle du verbe *dire*", on peut également remarquer que la possibilité de cette substitution attribue non seulement à *faire* les propriétés de *dire*, mais inversement, contribue aussi à donner à *dire* les propriétés de *faire*, prototype des "verbes agentifs". Comme l'indique Slatka⁽²⁾ citant J.S. Gruber (1967) "un verbe agentif est un verbe dont le sujet se réfère à un objet animé qui est pensé comme la source volontaire (ou l'agent) de l'activité décrite dans la phrase". Ainsi, à la question "Que fait S?", on peut répondre "S communique que..." ou "S fait une communication". Le cas de *dire* est plus délicat. On n'a pas "S fait un dire", mais on peut avoir "S fait un bruit avec la bouche", ce qui sera le propre de l'acte locutoire, seulement; ou bien on est ramené à l'opposition austrienne du "constatif" et du "performatif" dont lui-même

(1) S. MALLARME, Oeuvres complètes, Paris, Editions de la Pléiade, p. 857.

(2) D. SLATKA, L'acte de demander dans les "cahiers de doléances" (1789), Langue française, 9, 1971, p. 66.

fait observer qu'elle est une abstraction⁽¹⁾. En effet, on peut néanmoins fort bien se demander ce que "fait S" quand il parle lorsqu'on entend "Je vous ai dit de venir" (un ordre), "Je vous dis que je viendrai" (une déclaration), "il me dit qu'il pleut" (une information)...etc. A cette pluralité* des formes syntaxiques dans lesquelles il peut entrer, avec le verbe *demande*r, "verbes qui, soit dit en passant, possèdent le plus grand nombre de propriétés de structure" (Bugniet, p. s.7), parmi l'ensemble des verbes s. Nous ne parlerons pas ici du grand nombre de valeurs illocutoires qu'un énoncé simplement assert. (un contenu proportionnel sans mode d'énonciation explicite) peut revêtir et qui dépendent de la situation de production, du contexte, de l'intonation, etc.

3. Différences syntaxiques et sémantiques

A. Transmettre / Communiquer

Des deux paraphrases suivantes

a) S fait un communiqué

b) S fait une communication

seule la seconde semble, intuitivement, immédiatement acceptable. En d'autres termes, il s'agit, sémantiquement, des deux types de *faire* différents: dans le second cas, l'agent est acteur, et l'objet, nom d'une action; il est seulement médiateur ou porte-parole dans le premier cas, et l'objet, nom d'un produit. Ces faits mettent en évidence le voisinage de *communiquer* avec *transmettre* et sa distance.

On peut imaginer des contextes où le verbe *transmettre* admet le critère 70 et a donc, par là, la fonction *dire*.

(1) J.-L. AUSTIN, Op.cit. p. 149.

* des valeurs illocutoires de *dire* correspond bien la pluralité

Les carottes sont cuites transmet la radio.

Par contre, il devient difficile d'admettre

La radio transmet que les carottes sont cuites
est impossible

La radio transmet de, comment..., que soient...,
la radio transmet avoir..., etc.

Il existe donc des verbes à qui on peut faire jouer, quoique de manière non naturelle, le rôle d'un verbe *dire*, mais qui n'ont, par ailleurs, aucune des autres propriétés syntaxiques de ces verbes. Le critère 70 n'est donc pas suffisant à lui seul. Qu'en est-il alors de *communiquer* et des structures qu'il admet?

Nous utiliserons les critères formulés par Bugniet pour tenter de classer *communiquer* tout en remarquant que la classification n'est pas à elle seule indicative et qu'elle ne le devient que si on peut comparer entre elles les classes construites et, à l'intérieur de celles-ci, les verbes qu'elles contiennent, de manière à faire apparaître, en liaison avec des différences syntaxiques, des différences sémantiques. En ce qui concerne notre propos, il s'agira de tenter de cerner ce qui fait la valeur illocutoire du verbe *communiquer*. Notons encore que notre but n'est ni de compléter ni de discuter cette classification mais de l'utiliser comme instrument pour déterminer les propriétés syntaxiques d'un verbe donné, condition qui nous paraît nécessaire à l'analyse d'un usage de ce verbe dans un discours particulier. Enfin, nous n'utiliserons pas exhaustivement les critères proposés, certains nous paraissant moins immédiatement pertinents que d'autres.

Ex.: *il les assure que* | \emptyset |
 leur | à |

il leur demande | à |
 il exige d'eux | de |

B. Intervenir / Informer

1) La première famille distinguée par Bugniet s'oppose aux deux autres⁽¹⁾ par la présence obligatoire de la forme complétive Vs+que+Vindicatif (critère 05), soit *il dit que c'est vrai'*, à l'exclusion de la forme Vsubjonctif (critère 08). *Communiquer* nous paraît devoir appartenir à cette famille.

Il faut noter toutefois que les tournures complétives sont plus rares, dans ce cas, que la forme Vs+ø+
| Vnominalisé |. Mais il en existe néanmoins :
| Nom

Ex.: *La direction vient de nous communiquer que la session est supprimée .*

Est-ce qu'on t'a communiqué qu'il y aurait des modifications au programme?

On peut déjà remarquer, intuitivement, que parmi, les 15 classes de la famille I, la classe C_{I-2} (*clamer, proclamer, conter, exposer, prédire*) admet, plus rarement que les autres classes, la structure complétive, ce qui tenterait à faire de ces verbes (et de manière analogue à ce que montre la relation *communiquer/transmettre*) des verbes introduisant un "discours-objet", plutôt qu'un discours rapportant des paroles.

2) A l'absence du critère que+Vsubjonctif, pour la famille I, est liée l'absence de la forme Vs+de+Vinfinitif (critère 03), à l'exception des verbes *jurer, promettre, rappeler, spécifier, stipuler* qui admettent cette dernière. Le verbe *communiquer* n'admet pas cette forme, qu'on trouve par contre presque partout dans les deux autres familles (où les deux formes sont en relation de paraphrase), sauf pour les verbes *supposer, nier, prétendre* (II), et *contester, approuver* (III).

(1) Nous ne prenons pas en compte, ici, une quatrième famille, celle des verbes impersonnels comme *sembler, paraître*.

Le jeu de ces trois critères autorise une première comparaison qui nous permet de classer grossièrement *communiquer* parmi les verbes "expositifs" d'Austin⁽¹⁾ (appelés aussi verbes "d'argumentation" ou "de conversation"). et de répartir l'ensemble des verbes classés par Bugniet de la façon suivante:

		03	-
I	05	promissifs exercitifs	expositifs verdictifs
II	05,08	voisins de "dire exercitifs	expositifs verdictifs
III	08	promissifs exercitifs	verdictifs

schéma 1

Ce classement est sémantiquement important dans la mesure où, du point de vue de la "force illocutoire", il permet d'opposer

1) des verbes à valeur injonctive (exercitifs) exprimant une intervention du locuteur sur l'interlocuteur (type *ordonner*)

des verbes à valeur d'engagement ou d'attitudes (promissifs) exprimant une attitude, une intention, un souhait du locuteur (type *promettre, souhaiter*) (à l'égard ou non d'un interlocuteur)

2) des verbes à valeur d'exposition ou de jugement exprimant une action ou une attitude du locuteur par rapport au contenu de l'énoncé que le verbe introduit (à l'égard ou non d'un interlocuteur).

(1) J.-L. AUSTIN, Op.cit., p. 153.

De plus, on dépasse, ce faisant, en fournissant des critères formels de distinction, ce que la classification d'Austin a de "poétique". Précisons qu'il s'agit encore d'une approche très grossière, mais qu'il doit être possible d'affiner.

En prenant ^{alors} le verbe *dire* qui a, comme l'a montré Bugniet, toutes les propriétés des verbes s, on a le schéma suivant:

En lisant le schéma de gauche à droite, on peut constater a) une atténuation graduelle de la tension caractérisant la relation du locuteur et de l'interlocuteur et b) une neutralisation de l'engagement ou de l'attitude du locuteur, d'une part face à l'interlocuteur, d'autre part face à ce qui est dit. Dans les verbes d'exposition le message et sa référence acquièrent le maximum d'importance: il s'agit de *faire savoir*, répondant à une demande d'information présumée face à laquelle, et à la limite (le verbe *communiquer*) est, ce de point de vue, un cas limite), le locuteur s'efface eu égard au discours rapporté qui devient alors référence à de l'institué dont le locuteur est seulement "porte-parole". En d'autres termes, si le verbe *communiquer* peut avoir une fonction performative, c'est sous une forme moins immédiate, intuitivement, que pour les verbes du type *ordonner*, (où se personnalise un pouvoir objectif) ou *promettre* (où s'objective une attitude personnelle). "Un performatif n'a d'existence que comme acte d'autorité... Cette condition de validité, relative à la personne énonçante et à la circonstance de l'énonciation, doit toujours être supposée remplie quand on traite du performatif"⁽¹⁾. *Communiquer* semble n'impliquer alors qu'un *dire*. Or il implique un *faire* (faire savoir que). L'information introduite n'est pas indifférente à son mode d'introduction: il s'agit d'une information communiquée (différente d'une information assertée, postulée, observée, exposée, etc.). L'opposition "constatif"/"performatif" est une tentative pour prendre acte de la différence entre un dire simple, effaçant, au profit de l'énoncé, son mode d'énonciation et un verbe d'action verbale, index de la manière dont on doit enten-

(1) E. BENVENISTE, Op.cit., p. 273.

dre" ce qui est dit. Mais un "dire" n'est pas un discours (Searle: "The characteristic grammatical form of an illocutionary act is the complete sentence; and the characteristic grammatical form of the propositional act a part of sentence: grammatical predicates, and proper names, pronouns, etc..." (Op.cit., p. 25); et un discours communiqué, par le fait même qu'il le soit, indique quelque chose sur la manière dont il faut le "prendre". Ce qu'il faut entendre, alors, c'est non pas l'acte de communiquer (comme dans la promesse, l'acte de promettre), mais le communiqué, l'information elle-même de même que sa valeur d'information (sa valeur de vérité, sa pertinence). Mais "entendre" la valeur d'information suppose neutraliser (ou objectiver) la "valeur d'illocution"⁽¹⁾, et ce, parce que sont reconnues conjointement :

- a) l'autorité du locuteur comme "canal" des paroles rapportées. Mais il semble que la tournure performative type "*Je vous communique que*" soit difficilement acceptable par opposition à "*Je vous informe que*". Une personne peut être source d'information; elle ne peut l'être d'un communiqué. Par contre on a souvent "*On nous communique de Berne que*" ou "*Le service météorologique nous communique que*". Le locuteur-canal se représente difficilement par des formules personnifiées (première personne):
- b) la validité d'un discours, pré-existant à son énonciation dans un communiqué donné, parce que produit par une institution dont l'autorité fait acte, et qui mandate l'énonciateur qui transmet l'information;
- c) Enfin, et corrélativement à l'effacement du locuteur, se produit un effacement de l'interlocuteur qui, d'acteur potentiel est réduit au statut de récepteur pas-

(1) Neutraliser ne signifie pas supprimer la valeur d'illocution mais lui donner une valeur zéro.

sif dont on attend enregistrement, classement et comportement instrumental à l'égard de l'information transmise, l'autorité de l'instance émettrice étant supposée suffisante pour induire ces comportements. On n'a pas foi en un communiqué, on n'y obéit pas, on ne l'accepte pas, on ne l'estime pas, on ne l'aime pas; il n'appelle pas à la contestation; on l'enregistre et on en tient compte. C'est ce que comporte sa valeur illocutoire (que son effet perlocutoire soit celui-là dans une situation donnée est une autre question).

3) Si *communiquer* semble exiger une construction du type "*Je vous communique de... (en provenance de...)*" il admet en tous cas la propriété Vs+ $\left. \begin{array}{l} \tilde{a} \\ \text{de} \end{array} \right|$ +Nom (critères 19, 37, 40, 43 de Bugniet), ce qui intègre formellement son fonctionnement dans une structure d'interlocution qui, sémantiquement, peut être qualifiée en termes de positions relatives des rôles agent et contre-agent (au sens de la grammaire des cas de Fillmore⁽¹⁾), qui sont déterminés spécifiquement dans ce cas comme respectivement médium et récepteur. Par le verbe *communiquer*, le discours rapporté a un "but locutoire" ou une "adresse" de même qu'*aviser, avertir, informer, déclarer* ou *annoncer*. Par contre, on s'*écrit* que, on *proteste devant* quelqu'un.

4) Les critères précédents fournissent neuf classes dans la famille I où placer *communiquer*. Un critère semble, de plus, discriminant: (44) Vs+ \tilde{a} +GN+QO+... "*Il leur dit comment (pourquoi, par où...) il vient*". On a

"Il leur communique comment il faut procéder"

"Il leur communique pourquoi on a pris cette décision-là"

La possibilité de cette construction exclut formellement

(1) C.J. FILLMORE, "Toward a modern Theory of Cases (1966) in Modern Studies in English Ed. Reibel Shane New Jersey, Prentice Hall Inc., 1969.

communiquer du voisinage de verbes comme *accorder*, *soutenir*, *affirmer*, *déclarer*. Il reste alors trois classes :

Cl.2 - *clamer*, *proclamer*, *conter*, *exposer*, *prédire*

Cl.6 - *avouer*, *confesser*, *confier*, *rapporter*, *raconter*,
répéter, *révéler*, *annoncer*, *confirmer*, *expliquer*,
signaler, *indiquer*.

Cl.8 - *rappeler*.

Le voisinage de *rappeler* est formellement exclu (encore que, du point de vue de la sémantique intuitive qui nous guide ici, les verbes aient quelque chose de commun: le fait de désigner du discours déjà asserté par ailleurs, ou des faits pré-existants à l'énonciation, ce qui est d'ailleurs le propre de la plupart des verbes ci-dessus). En effet, *rappeler* admet (03) Vs+à+N+Vinf. "*Il m'a rappelé de prendre mes lunettes*", qui comprend un élément d'intervention sur autrui, en plus du "rappel" de l'information. Il en va tout autrement de *communiquer*. On n'a pas

*"*Il lui communique de prendre ses lunettes*". Mais on a
"*Il lui communique* | *l'ordre* | *de prendre ses lunettes*"
| *la suggestion* |
| *le conseil* |
| *la promesse* |

En d'autres termes, *communiquer* n'admet de structure de+inf que comme énonciation enchassée, sous la forme de la nominalisation d'un acte illocutoire doué d'une valeur propre, et qui, dans le "champ" du verbe *communiquer* qui le "lie", est énoncé sur le mode *communiquer*, comme l'information d'un ordre donné, d'une promesse faite. *Communiquer* un ordre n'est pas donner cet ordre, mais le désigner sur un mode propre. Que cette forme ait effectivement valeur d'ordre relève du perlocutoire (donc de son effet dans la situation effective de communication où le discours est tenu).

C. Avouer / Rapporter

Il s'agit de voir comment *communiquer* réagit au critère distinguant Cl.2 (classe à laquelle appartient *exposer*) et Cl.6 (classe à laquelle appartient *rapporter*), à savoir la forme infinitive: (01) Vs+ø+Vinfinitif, soit "*il déclare avoir vu*", propriété caractérisant la classe Cl.6, à l'exclusion de Cl.2. Ce critère s'accompagne, dans tous les cas où on le rencontre (sauf pour (I) *estimer, juger*) d'une restriction sur le temps du verbe à l'infinitif. Cette restriction impose la forme passée pour les verbes de la classe Cl.6, soit "*il annonce, répète, révèle, rapporte...avoir vu..., être venu...*".

Le cas de *communiquer* est quelque peu difficile à trancher.

La structure infinitive $N_1 + V_s + \text{ø} + V_{\text{infinitif}}$ paraphrasée en complétive $N_1 + V_s + \text{que} + N_2 + V_{\text{indicatif}}$, soit "*il annonce être venu*", "*il annonce qu'il est venu*" implique que $N_1 = N_2$.

Mais la structure complétive, à elle seule, est ambiguë sur ce point et indique aussi bien $N_1 = N_2$ que $N_1 \neq N_2$. (01) sert donc de "filtre".

La possibilité pour les verbes Cl.6 d'admettre la structure infinitive, donc une forme de réflexivité et, sémantiquement, l'expression d'une attitude du locuteur par rapport à un acte accompli par lui, met en évidence un aspect de ces verbes qu'ils possèdent à un degré plus "marqué" que les verbes de la classe Cl.2. Nous ferons remarquer qu'il s'agit d'une distinction abstraitement importante du point de vue de la sémantique, mais qu'il est difficile d'appliquer rigoureusement tant pour les verbes de la première classe que pour ceux de la seconde, et qu'il faudrait, probablement, utiliser des critères plus fins engageant des éléments du contexte.

Ainsi, la différence de classement entre *conter*

et *raconter* peut sembler artificielle. Ne trouve-t-on des contextes où *conter* admet la forme infinitive? De même *rappporter* nous paraît admettre cette forme difficilement et implique un élément de distanciation du rapporteur, par rapport à ce qui est rapporté. A moins de faire intervenir un autre critère qui serait celui du passif, par rapport à l'actif, forme par laquelle, sémantiquement, l'agent est transformé en patient qui n'introduit plus une information sur ce qu'il a fait mais sur ce qu'on lui a fait, ce qu'il a subi ou dont il a fait l'expérience. Il en irait de même, à notre avis, pour *annoncer*. Cette distinction doit, de même, réapparaître à travers les différences d'usage des méta-verbes ETRE, FAIRE, AVOIR. Un autre critère pourrait être la référence de la tournure nominale que ces verbes admettent. Dans "*avouer sa déchéance*" (Cl.6), "*clamer son déshonneur*" (Cl.2) le déterminant est non-ambigu: il désigne le sujet du verbe. *s.* "*Exposer ses recherches*", "*prédire sa mort*" sont ambigus, et on supprime l'ambiguïté en ajoutant généralement "propre". "*Il nous annonce sa récente nomination*", "*il nous raconte ses aventures*" sont semble-t-il dans le même cas. *Proclamer* par contre n'est guère utilisable réflexivement, à l'encontre de *clamer* qui semble toujours l'être. De plus, *clamer* (réflexif) et *annoncer* (utilisé réflexivement) comprennent un aspect emphatique qu'on ne trouve ni dans *conter*, *exposer* (Cl.2), ni dans *rappporter*, *raconter*, *signaler*, *indiquer* (Cl.6).

Communiquer n'admet, semble-t-il, pas la forme infinitive.

*"*Il nous communique venir*"

*"*Il nous communique être venu*".

Il est pourtant difficile de trancher absolument. En effet, il semble qu'on puisse admettre

"*Je vous communique mes intentions*"

"*Je vous communique que j'ai l'intention de...*"

"*Je vous communique avoir l'intention de,,,"* (?)

On peut se demander ici si les verbes s ne se comportent pas autrement selon les types des verbes qu'ils introduisent et si les relations des verbes modaux entre-eux n'ont pas d'autres propriétés sémantiques que lorsqu'ils portent sur des verbes non-modaux. Nous nous contenterons, faute d'une information plus précise, de classer *communiquer* parmi les verbes Cl.2.

Mais on peut observer, de plus, que tant dans la classe Cl.2 que dans la classe Cl.6, les verbes manifestent, comparativement, des comportements différents quant à certaines propriétés, donc que les classes sont homogènes selon certains critères et cessent de l'être selon d'autres. Ce qui montre combien les traits sémantiques se laissent difficilement atomiser, les verbes constituant, de fait, des constellations de propriétés évaluables, chacune, sur des échelles différentes.

Si on admet, comme nous l'avons fait, que la structure Vs+ø+Vinf ' sert à marquer, entre autres, la propriété d'admettre un élément de reflexivité, on constate qu'elle n'est pas également partagée par tous les verbes de la classe qu'elle détermine. On peut s'en rendre compte en paraphrasant cette forme par une tournure nominalisée, de manière à rendre apparente la détermination et la référence du verbe. Ainsi

"J'avoue avoir commis un crime"

"J'avoue mon crime"

*"J'avoue son crime"

La référence est N₁. Par contre,

"Je te raconte

{	<i>mes</i>	} aventures
	<i>ses</i>	

 peut avoir double référence, alors que *"Je te rapporte *mes* paroles" paraît difficilement acceptable (à moins d'ajouter "propres").

Il en va de même pour le trio Cl.2: *classer*, - *exposer*, *conter* - *proclamer*. On peut schématiser ces dis-

tinctions de la façon suivante:

	réflexivité	non-réflexif	irréflexif
03 01 Cl.6	<i>avouer</i> <i>confesser</i>	<i>confier</i> <i>raconter, répéter</i> <i>révéler</i> <i>confirmer, expliquer</i> <i>signaler, indiquer</i> <i>annoncer</i>	/ <i>rapporter</i> /
--- Cl.2	<i>clamer</i>	<i>conter</i> <i>exposer</i> <i>prédire</i>	/ <i>proclamer</i> /

Schéma 3

D. Rapportier / Proclamer

La zone hachurée nous paraît être celle où situer *communiquer*, compte tenu des arguments suivants:

a) Hors contexte, "Il rapporte ses faits et gestes"

"Il proclame sa venue"

"Il communique son changement"

sont du type $N_1 \neq N_2$. En d'autres termes, les verbes servent à introduire une information qui n'est généralement pas rapportée au sujet de ces verbes, donc à distançier l'origine de ce qui est rapporté de celle qui rapporte. Notons toutefois qu'il s'agit probablement (mais ce serait à vérifier sur de nombreux contextes) plus d'une différence de fréquence que d'une règle absolue. Admettons qu'il s'agit d'une tendance manifestée par ces verbes, que révèle leur opposition avec *clamer* ou *avouer* dont les propriétés sont, sur ce point, antithétiques.

lité d'un événement futur pour le remplacer par une "présentation" sur le mode du nécessaire. Enfin, *proclamer sa venue, sa victoire* accentue cette propriété qui consiste à *faire exister* l'événement passé, présent ou futur (plutôt que de le désigner ¹) dans le temps de la parole.

De ce point de vue, *communiquer* tient de *rapporter* dans la mesure où il implique également un rappel de faits, actes ou événements passés.

Mais à cette fonction s'ajoute un trait qui nous paraît distinctif des verbes Cl.2. Il ne s'agit pas seulement de reproduire, en le doublant en quelque sorte sur le plan de la parole, ou de désigner ce qui a été fait, le poids portant sur l'information elle-même, mais de manifester, de rendre publique cette information, le poids portant cette fois-ci sur le fait que celà est dit, se formule. Il y a bien, dans les verbes Cl.2, *faire savoir*, comme dans Cl.6, mais il s'agit d'un faire savoir qui se conno-
te lui-même. *Avouer sa faute*, c'est dire ce qu'on a fait, se livrer; la *clamer*, c'est la *dire*. *Communiquer sa venue*, c'est informer qu'on vient, mais c'est aussi le formuler expressément.

c) Une dernière distinction reste à faire, Si on oppose deux à deux *avouer/clamer* et *rapporter/proclamer* (soit les quatre cases extérieures du schéma 3) on observe que pour le premier couple, la relation pertinente est celle qui identifie N_1 et N_2 alors que, pour le second couple, cette identification est beaucoup moins immédiate, ou plus rare. Dans ce dernier cas, sémantiquement, la distance est plus grande, ou le degré d'engagement moindre, de N_1 par rapport à l'information rapportée; un tiers est de ce fait désigné, même dans le cas où $N_1 = N_2$: N_1 , par là, se trouve objectivement ^{par} rapport à lui-même. Ainsi, ce qu'on *rapporte* de soi a un degré de subjectivité moindre que ce qu'on *avoue* de soi, et celui qui *rapporte* est, en quelque mesure

autre par rapport à lui-même.

Mais une seconde distance par rapport à la subjectivité apparaît lorsqu'on oppose, compte tenu de ce qui précède, *avouer*, *rapporter* / *classer*, *proclamer* (donc si on lit horizontalement le schéma 3). Celui qui *avoue* est source volontaire, agent responsable de ses propres paroles; celui qui *clame* sa douleur en est le porte-parole, le héraut; sa douleur, sa faute parle, se "publie" à travers lui. La même opposition se retrouve pour le second couple. Le locuteur, comme nous l'avons déjà noté pour *communiquer* (p. 41) est médiateur ou, plus proprement, canal d'une instance, subjective (une passion) ou objective (une institution), dans tous les cas extérieure et hiérarchiquement dominante par rapport à sa personne subjective, le mandatant et validant ce qu'il dit.

On peut expliciter alors certains aspects de la fonction illocutoire de *communiquer*, qui, par la même occasion rend compte de la rareté de sa formulation en performatif explicite (Je+Vsprésent+...). Le locuteur, face à son interlocuteur, est doublement à distance de lui-même (de son intériorité privée, de sa volonté subjective):

- a) Ce qu'il communique de lui-même lui appartient comme il pourrait appartenir à quelqu'un d'autre;
- b) celui qui communique n'est lui-même source qu'au nom de quelqu'un d'autre.

CONCLUSION

On peut tenter de regrouper les différentes dimensions selon lesquelles s'analyse la sémantique de *communiquer* en les réorganisant à l'aide des distinctions

proposées par Searle⁽¹⁾.

1) Orientation de l'acte

Communiquer implique un apport d'information, par opposition à interroger ou questionner qui sont une demande d'information.

2) Contenu propositionnel

Ce qui est communiqué est une proposition désignant un état de fait (passé rapporté, présent temporel ou a-temporel, futur déterminé).

De ce point de vue, *communiquer* est voisin d'énoncer ou d'affirmer (par opposition à ordonner ou promettre : "Counts as an understanding to the effect p represents an actual state of affaire"⁽²⁾).

3) Positions relatives du locuteur et de l'interlocuteur

Le locuteur est en position de donneur (par opposition à celle de demandeur qui est aussi ^{bien} celle de l'ordre (obtenir de B qu'il fasse) que du souhait (obtenir de B qu'il accorde)). Corrélativement, l'interlocuteur est en position de receveur.

4) Degré d'engagement

Comme on l'a vu à propos du schéma 2, la tension diminue d'ordonner à rapporter, de même que l'engagement du locuteur de promettre à avouer, au profit de l'information elle-même.

5) Lien aux intérêts des agents, et états psychologiques

La seule activité qui soit demandée à l'interlocuteur c'est l'écoute et l'enregistrement et, à la mesure de la distance existant du locuteur à la parole (porte-parole) et au dit (qui ne l'engage pas personnellement), s'effectue chez l'interlocuteur une distance analogue

(1) J.R. SEARLE, Op.Cit., p. 70.

(2) J.R. SEARLE, Op.cit., p. 66.

il n'est ni interpellé comme personne, ni objet d'une intervention poussant à l'action. Le domaine de ce qui est communiqué appartient à la croyance ou au savoir. L'interlocuteur ne sait peut-être pas que p, mais il a à le savoir. Le locuteur sait que p, mais l'origine de ce savoir (son fondement, sa raison) et sa motivation quant à l'interlocuteur lui sont fournies de l'extérieur. A la limite, le locuteur n'a à connaître que l'existence du message, son "code" et la nécessité de le transmettre.

6) Lien au contexte

Un communiqué est un discours autonome qui, en tant que tel ne "répond" à rien et ne vise à susciter ni commentaire ni objection.

III. Analyse du communiqué

1. Le texte

On peut maintenant tenter de décrire, sur un texte donné, comment se réalise, dans un cas concret, l'acte verbal de communiquer, compte tenu des formes syntaxiques que ce verbe admet et des propriétés illocutoires qui leur sont liées.

Notons: d'abord qu'il nous faut procéder, à trois niveaux, à certaines abstractions, abstractions qui sont liées, d'une part à ce que nous visons et d'autre part aux limites de l'essai d'analyse que nous présentons.

1) Le texte pris comme objet, tel qu'on le trouve publié | dans le Monde du 13.4.1974, forme un tout, dont la source principale est l'organe de rédaction de ce journal. Nous l'appellerons texte-M. Mais il s'agit d'un texte composite, dont les différentes parties sont les suivantes:

- a) Un titre
- b) Une information -que "le Service de Presse de la C.G.T. a
publié le communiqué suivant:"
- c) Une citation - le texte du communiqué (texte G)
- d) Une information - que "ce surprenant communiqué [...] appelle les observations suivantes:"
- e) Une suite d'énoncés - le texte des observations (texte D).
- f) Une signature.

Rapportés à leurs conditions concrètes de production, ces textes s'insèrent dans la pratique globale du Monde, au sein des polémiques (avec la C.G.T., le PC, les gauchistes...) poursuivies lors du premier tour des élections présidentielles françaises en 1974, et sont éléments de sa propre stratégie d'information et d'intervention dans le jeu des forces politiques françaises. Mais -et nous le répétons- la saisie de cette pratique ne nous intéresse pas ici. Il nous importe davantage de mettre en évidence certains

des aspects formels caractérisant un texte donné comme un communiqué; le texte G, que nous retiendrons, l'est explicitement. Or ce texte que nous choisissons d'analyser a, de fait, la C.G.T. comme source. Il nous faut donc faire abstraction du fait qu'il est cité par le Monde, et des effets que la prise en compte de cette source peut avoir sur son sens. Nous ne nous interrogerons donc pas sur le fait et la raison d'être de cette citation, sa genèse historique et sa fonction (argumentative, par exemple) dans la "politique" du Monde, pas plus d'ailleurs que sur la fonction du communiqué dans celle de la C.G.T., son sens dans l'ensemble des textes produits par son service de presse; si celui-ci "veut" communiquer ou faire autre chose (persuader, menacer, embrigader, polémiquer,...etc.) ; s'il est "entendu" par tel groupe comme un communiqué ou, si oui (ou non), pourquoi...etc.; en d'autres termes, nous ne nous occuperons pas de ses effets, comment il fonctionne dans une situation historique donnée.

2) Bien que l'inter-texte constitué par les textes G et D puisse apporter des éléments d'information intéressants sur une manière de recevoir un communiqué et d'entrer en polémique avec lui (lire le texte G du point de vue du texte D est une manière de voir fonctionner le texte G), et comme nous nous sommes limités à saisir certains aspects de la structure du verbe de parole communiquer, le texte D ne nous retiendra pas. L'aborder dans la perspective qui est la nôtre supposerait une analyse du verbe modal faire observer que semblable à celle que nous avons proposée pour communiquer, mais qui dépasserait le cadre de ce travail. Nous laisserons, de même, de côté le problème de l'articulation des textes a) à f) qui suppose qu'on prenne en considération un texte unique produit dans des conditions données, mais un texte qui, formellement, est fait de parties très différentes.

Il s'agit donc, d'une part, de neutraliser la source directe (S₁) du texte M et de prendre la source dé-

en dit.

3) Enfin, l'analyse de ce texte, isolé de sa situation et de son contexte, pour être autre chose qu'un essai gratuit, supposerait qu'on puisse établir des comparaisons. Cette situation existe pour l'analyse du verbe communiquer, mais pas pour celle du texte du communiqué. Il faudrait donc que ce texte appartienne à un ensemble constitué d'autres textes qui seraient de la même façon, explicitement désignés comme communiqués, de manière à pouvoir isoler des invariants formels sur cet ensemble, permettant de distinguer un texte communiqué du texte d'une déclaration d'intention, d'un appel à l'action, d'un serment, d'un aveu, ... etc., donc une forme communiqué. L'analyse que nous proposons n'est qu'une ébauche dans cette direction puisque nous ne partons pas, ici, d'un tel ensemble. Mais notre démarche n'est, néanmoins, pas complètement empirique (par rapport au texte concret) puisqu'elle est guidée par le "crible" que nous fournissent les propriétés sémantiques du verbe communiquer.

Les propriétés sémantiques de communiquer nous servent à formuler les hypothèses suivantes, que nous essayons de faire fonctionner dans notre mode de lecture du texte-G

1) L'élément d'information -et c'est quasi un truisme de le relever- entre comme partie constituante dans la structure d'un verbe introducteur d'information. Ce qui signifie que, formellement, si on a "je t'aide, ou je te parle, on n'a pas je te communique. Mais son importance peut être plus ou moins grande par rapport à l'élément d'action, dans la "valeur illocutoire" du verbe. Autrement dit, il peut, dans certain cas, être facultatif: on peut rencontrer (oralement en tout cas) je te promets, je te jure. C'est ce que remarque Slatka à propos de demander -en utilisant les noms de rôles de Fillmore-, mais la re-

marque vaut aussi pour communiquer, "un seul rôle n'est jamais facultatif, c'est Objet. Ce fait explicite la potentialité illocutoire du verbe s qui s'articule ainsi: 1) il s'agit d'informer et 2) il s'agit de performer"⁽¹⁾. Nous ajouterons qu'en ce qui concerne le texte que nous analysons, dans la mesure où le service de Presse de la C.G.T. est pris comme source principale, ces deux possibilités fonctionnent ensemble et s'articulent d'une manière spécifique à l'acte verbal communiquer, en déterminant ainsi sa valeur illocutoire: celle-ci implique alors une accentuation de la dimension "référentielle" du discours, par rapport à sa dimension "implicative" (engager celui qui parle, interpeller celui qui reçoit).

2) Cette propriété s'inscrit dans la structure du texte du communiqué et il est possible de la saisir à plusieurs niveaux; soit dans

- les formes de l'énonciation (mode d'énonciation, temps, indices de localisation)
- les conjonctions entre les énoncés (logico-explicatives juxtapositions,...)
- certains types de lexicalisation des thèmes et des prédicats, et en particulier, la relation qui s'établit entre les agents de l'acte et les thèmes d'information, selon que les premiers apparaissent ou non comme thèmes (appréciables en termes de fréquence),

Les formes du texte qui signalent l'existence de cette propriété s'accompagnent d'autres éléments qui, eux, nous paraissent renvoyer au fonctionnement du texte dans un contexte ou une situation donnée, et susciter des effets de sens qui ne relèvent plus de la forme communiqué - choix des thématisations, choix lexicaux, ambiguïté de certains

(1) SLATKA, D., "Esquisse d'une théorie lexico-sémantique. Pour une analyse d'un texte politique (Cahier des doléances)", Langages, 23, 1971, p. 120.

énoncés dont l'interprétation exigerait l'utilisation d'un autre filtre que celui fourni par l'instrument que nous utilisons.

2. Les Agents.

Malgré le parti que nous prenons -que formule le point deux, ci-dessus, p. 55 - de n'analyser que le texte G, et de manière à pouvoir analyser l'acte de communiquer à partir d'un contexte qui le désigne - ce que demandait le postulat que nous énoncions p. 24 -, il nous faut néanmoins utiliser le texte b). En tant que sa source est le Monde, il introduit une information sur l'acte de la C.G.T. sur le mode illocutoire de la citation. Mais nous ne le regarderons que du point de vue de son contenu, c'est-à-dire du point de vue de l'information qu'il apporte, que nous prendrons à la lettre -sans nous demander, donc, ce que le Monde fait en citant ce texte (qu'est-ce que citer, et pourquoi citer?). Nous prendrons comme des faits d'une part l'énoncé qui nous fournit un contexte de communiquer et d'autre part ce qui est énoncé: l'information sur l'existence du communiqué, sa source, son véhicule et le caractère fidèle du rapport. (1)

Pour des raisons que nous indiquons p. 30, nous choisissons de le paraphraser sous forme d'une complétive:

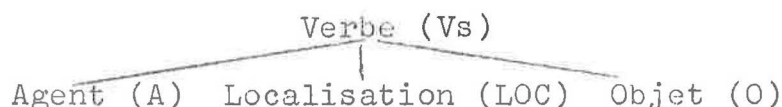
"Le Service de Presse de la C.G.T. communique par voie de presse (1) que -- texte G"

Formellement, on a les fonctions $C_0 + V_s + C_1 + C_c$
remplies par les formes N_1 de N_2 N Vindicatif

(1) Cette dernière information ne nous vient pas du texte b), mais "d'ailleurs" - cf. ici même, l'étude de M. Ebel-: comme nous n'étudions pas le texte a) pour lui-même, en tant qu'acte verbal, toutes ces informations sont mises sur le même pied.

On remarquera que :

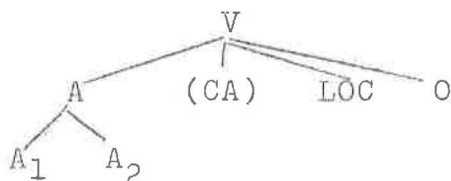
- (1) Nous nous trouvons dans une situation où s'applique le postulat. L'énoncé ci-dessus est une des formes admises par le verbe communiquer et le postulat nous autorise à utiliser les éléments lexicaux que sont certains types de verbes comme noms d'actes verbaux, et décrire ces derniers au moyen des catégories syntaxico-sémantiques utilisées pour représenter ces verbes, compte tenu des structures syntaxiques qu'ils admettent et de la valeur illocutoire attachée à ces structures.
- (2) Si on décrit la forme ci-dessus à l'aide des rôles de Fillmore, soit



on constate qu'on a une forme particulière, choisie parmi l'ensemble des possibilités syntaxico-sémantiques offertes par le verbe communiquer, que nous représenterions ainsi⁽¹⁾



soit



- A (Agent) se dédouble en $\begin{pmatrix} A_1 \\ A_2 \end{pmatrix}$ ce qui, dans notre cas devient $\begin{cases} \text{Mandaté} & - \text{ le Service de Presse de} \\ \text{Mandant} & - \text{ la C.G.T.} \end{cases}$
- CA (Contre-Agent) est absent du texte a)

- (3) La présence et le dédoublement de A nous paraissent signi-

(1) Cette forme est "canonique" dans le sens où elle contient tous les rôles constituant la situation d'interlocution propre à communiquer.

ficatifs de la spécificité du communiqué. A₂ ne peut être facultatif: un communiqué sans mention de sa source mandante perd sa "valeur" de communiqué soit: une instance fait savoir qu'elle a pris une décision, édicté une règle, émis un jugement, classé ou interprété des faits, etc. Tout au plus peut-on imaginer un contexte où A₁ est absent: dans *On nous communique de Berne...* A₁ est indéterminé, et dans *La Police cantonale communique...*, A₁ et A₂ ne sont pas distingués. Dans le contexte ci-dessus, A₁ est déterminé par son appartenance à A₂ et par le choix du nom *le service de Presse de...* qui indique à la fois le rôle du mandaté et sa relation avec le véhicule du communiqué (détermination qu'effectue encore LOC). Enfin, la relation A₁/A₂, qui neutralise A₁ comme source active, se trouve elle-même neutralisée du même point de vue, si on envisage la relation A/O qui est du type rapport d'événements "déjà là": on fait savoir ce qui a été, est ou sera -ce qui sera étant toutefois objet d'un choix ou d'une décision déjà accomplis par rapport au temps du communiqué. En d'autres termes, A₁ transmet ce que A₂ lui donne à transmettre avec le pouvoir pour le faire, et A₂ fournit un ensemble de faits (au sens littéral du mot).

- (4) L'absence possible de CA est également significative. Le communiqué s'adresse à un récepteur qui n'est pas pris à parti en tant que personne, mais seulement en tant que cible possible d'un canal ou d'un véhicule donné - lecteurs d'affiche, spectateurs TV, lecteurs de journaux,...etc. Autrement dit, en tant que communiqué, le texte de la C.G.T. n'a pas à se voir attribuer l'autre destinataire que ce nous nous indique le fait que A₁ est un Service de Presse et que le communiqué a été publié, donc l'allusion au véhicule. Quiconque est supposé atteint par le véhicule est destinataire potentiel du communiqué. De même, quiconque est supposé reconnaî-

tre le pouvoir de l'instance A₂ et le rôle de A₁, comme mandaté, est destinataire potentiel de l'information contenue dans le communiqué. On notera en passant que la riposte du Monde (texte D) ne polémique pas contre le communiqué (au niveau de sa signification, un communiqué n'appelle pas de réponse), donc que sa source ne s'indique pas comme récepteurs-de-communiqué, mais comme "impliquée" par l'existence du communiqué (le choix de cette forme par la C.G.T.) et son contenu.

3. L'objet

Si le rôle A est nécessaire et double (sous ses diverses formes possibles), et si le rôle CA est facultatif, le rôle O est indispensable dès que le contexte désignant l'existence de l'acte désigne non seulement un "faire" (S₂ a publié un communiqué) mais également un "dire" (qu'est le suivant:...). Mais il ne nous suffit pas d'attester l'existence de O, il nous faut encore analyser sa structure, dans la mesure où nous supposons toutefois que notre analyse n'est ni exhaustive, ni systématique, Intuitivement, et guidé par certains modes de description que la linguistique peut fournir, nous nous contenterons d'indiquer ici quelques-uns des éléments dont on peut, au moins, tenir compte et qu'il faudrait décrire rigoureusement, dans une étude qui serait autre chose qu'une esquisse.

Nous relevons des éléments indices de la forme communiqué à deux niveaux :

- 1) Énonciation et organisation des énoncés.
- 2) Thèmes d'information et éléments lexicaux.

1) Énonciation et organisation logique

De façon générale, compte tenu de ce que nous pouvons tirer du texte, la forme communiqué nous paraît se caractériser globalement par un mode d'énonciation "neutre" et une organisation logico-explicative. Ce qui en fait un dis-

* qu'elle est elle-même indice de la forme communiqué. Signalons

cours de nature quasi didactique présentant des données du type de l'état de fait, en partie dé-temporalisées, en partie portant sur un passé récent, accompli ou en cours, et qui sont de plus, désignées (*le fait que, cet acquis...*) reprises anaphoriquement (*ce qui*), enchaînées (*en effet*), opposées (*par contre*) et évaluées (*est significatif*),

On remarquera en effet⁽¹⁾ que du point de vue des formes de l'énonciation, tous les énoncés sont assertés; de plus, la grande majorité d'entre eux l'est à la forme positive.

- On pourrait s'interroger sur le rôle de quelques formes négatives qu'on trouve dans le texte. Elles nous paraissent servir d'indice de ce que nous appelons les fonctions du texte dans une situation donnée (2), et ce, à titre privilégié, en particulier par le fait qu'elles n'apparaissent pas dans des formes simples, mais, dans les trois cas relevés, sous une forme emphatique: *ce qui n'est pas -loin s'en faut- n'ont jamais fait aussi...que ne resteront pas sans...*

On peut faire l'hypothèse qu'elles s'adressent à un (des) interlocuteur(s) potentiel(s) (que seule une analyse de la situation nous permettrait de déterminer avec exactitude) qui demanderait une concession, mettrait en cause la vérité d'une prédication, on risquerait de ne pas faire ce qu'on attend de lui ou de comprendre autre chose que ce qu'on veut lui faire entendre.

De plus, aucun des énoncés n'est modalisé quant à sa valeur de vérité, et la majorité d'entre eux n'est pas modulée, du point de vue de la relation de l'énoncé avec celui qui l'énonce. Nous trouvons deux exceptions pour le moins:

(1) Nous ne disons rien de plus ici sur les liens logico-explicatifs entre les énoncés, nous réservant de traiter ce problème particulier dans une autre étude.

(2) Les remarques que nous faisons, en marge, sur certaines formes particulières, pourraient sans doute être faites sur d'autres éléments. Nous ne retenons, à titre indicatif, que celle qui nous ont frappées, et en particulier celles qui sont rares par rapport à l'ensemble de tous les énoncés du texte.

le fait que...paraît être apprécié

Cet appui...est significatif

Ces formes nous paraissent toutefois confirmer l'hypothèse que nous énonçons, à savoir que dans la forme communiquée l'aspect "référentiel" l'emporte sur l'aspect "implicatif". En fait, l'élément de "modalité" véhiculé par ces deux formes (*il paraît (à A) → A a l'impression que; il est significatif (pour A) → A trouve significatif que ...*) se neutralise par une double opération:

- le choix d'un verbe modulant généralement employé de manière impersonnelle, ce qui neutralise l'agent du verbe
- l'instanciation de Co par une désignation d'action⁽¹⁾ qui a pour effet d'effacer les agents de celle-ci.

On observe encore que tout le texte est à l'indicatif et, de plus, au présent, sauf deux formes, un passé (inaccompli et lié à une des négations dont nous venons de parler), et un futur, sans marque de localisation-

- La forme au futur est, elle aussi, un indice du fonctionnement du texte en situation, dans la mesure où elle donne lieu à des interprétations différentes, selon les lectures qu'on peut en faire. Lu du point de vue de la forme communiquée, cet énoncé informe, comme d'un fait, qu'un agent (proche de la source) a choisi un type d'action et décidé de le réaliser. Il s'agit donc d'un futur déterminé. Ce que paraphraserait *les militants et les organisations de la C.G.T. tireront les conséquences...* Mais le "ton" change si on se pose la question du rapport entre la source et le Co de l'énoncé, perçu du point de vue d'un interlocuteur possible. On a alors quatre possibilités au moins:

- 1) L'interlocuteur est *le militant*
 - a) qui s'identifie à l'Agent (on reconnaît son autorité)
 - b) qui se distancie de l'Agent
- 2) L'interlocuteur est un autre (le Monde, le lecteur non militant,...etc.)
 - a) qui identifie l'Agent et *le militant*
 - b) qui distingue l'Agent et *le militant*

Dans le cas la), l'interlocuteur est dans la position du CA du communiqué, qui se trouve informé de ce qu'il a à

(1) Ces procédés relèvent en partie de la thématization dont nous soulignerons quelques aspects plus loin.

faire, sans qu'il y ait intervention pour l'amener à faire autre chose que ce qu'il ferait par ailleurs.

Dans le cas 1b) l'énoncé fonctionne comme une interpellation du type de l'injonction; la tournure emphatique négative est de même nature que celle-ci, énoncée en situation scolaire:

Les élèves qui ont trouvé la bonne réponse se tairont

Dans le cas 2a) l'information peut devenir menace, d'autant plus que la forme négative signale le remplacement d'une attitude passive ou neutre par une conduite active, mais qui est seulement désignée sans être énoncée positivement.

Dans le cas 2b), c'est le fait de l'injonction qui devient menace.

Enfin, nous ferons une remarque à propos des marques de localisation temporelles (Cc de temps) qui sont rares. On en relève trois:

*dans son numéro du 12 avril - (reprise par: dans le même numéro)
depuis l'ouverture de la campagne électorale
aujourd'hui*

On notera que les deux dernières semblent avoir pour fonction de situer le premier élément d'information et l'ensemble des données du communiqué - dans une séquence qui suffit pour actualiser le présent communiqué et situer les faits qu'il présente dans un passé récent, mais dont les mentions sont assez rares pour qu'on ne quitte pas complètement le plan de l'exposé a-temporel.

- On peut, de plus, faire entrer cette séquence temporelle dans une structure qui ne relève plus de la forme communiqué mais qui est celle du discours délibératif (au sens des anciens) dont la finalité est l'appel à l'action: juger du passé en fonction de l'urgence du présent qui va engager le futur.

- Quant au rôle de l'unique localisation spatiale (*dans un coin de son numéro* reprise par *dans le même numéro*) elle ne nous paraît pas relever non plus de la forme communiqué mais servir à accentuer une opposition (l'importance de l'appel lancé/ le peu de place que lui accorde le Monde) qui a, elle, une fonction polémique, ou argumentative.

2) Thématisation et choix d'éléments lexicaux

Si la forme communiqué paraît se réaliser ici d'abord sur un mode énonciatif spécifique où domine l'assertion positive, peu ou pas modalisée/modulée, à l'indicatif présent (faiblement situé) ou futur (déterminé), organisé en système logico-explicatif, d'autres phénomènes entrent en jeu encore, à savoir le choix de certains types d'éléments lexicaux et le statut qui est attribué à certains d'entre eux en tant que thèmes d'information. En d'autres termes, si l'assertion (accompagnée des autres traits que nous avons signalés) est un mode d'énonciation "neutre" qui suppose une relation "lâche" entre le locuteur et ce qui est dit (les énoncés du communiqué) d'autres éléments du texte signalent également cette propriété, soit la relation apparaissant entre les Agents et les thèmes d'information.

Nous n'avons pas mentionné jusqu'ici les structures passives, plutôt rares elles aussi, parce qu'elles servent à opérer certaines thématisations. Si on utilise les critères formulés par Bugniet⁽¹⁾, on observe les faits suivants:

L'ensemble des thèmes relevés peut être sémantiquement réparti en deux classes, selon le type de noms qu'on y trouve, lequel est d'ailleurs fonction du type de prédicat qui s'y applique, soit

1. des désignations d'actions (Co de verbes évaluatifs)
2. des noms d'agents animés (Co (Cc) de verbes agentifs actifs (passifs))

La première classe est faiblement représentée, alors que la seconde comprend la majorité des thèmes du texte.

Ce choix ne nous paraît pas relever de la forme communiqué, mais d'une fonction polémique, ou délibérative: on met en scène des agents pour évaluer leurs actes et décider d'une action. (il est frappant de constater que le Monde apparaît constamment comme thème (premier ou second), Co-agent de verbes d'action).

(1) F. BUGNIET, Op.cit., p. 55

par contre, la première classe joue un rôle particulier comme nous allons le voir. La seconde classe, elle, se divise encore en deux sous-classes selon que

2.1 la fonction sémantique "thème" est instanciée par le nom de l'Agent ou du Contre-Agent de l'acte de communiquer (ou d'un nom "proche")

2.2 la fonction...n'est pas instanciée...

On remarquera immédiatement qu'aucun énoncé n'a pour thème le Contre-Agent du communiqué (le fait que la C.G.T. publie son communiqué signale qu'elle n'a pas ses militants comme cible directe), et que deux énoncés seulement ont pour thème l'Agent. Dans tous les autres cas, les noms d'agents désignent des objets (éléments d'information) qui n'appartiennent pas à la situation d'interlocution telle que nous l'avons définie.⁽¹⁾ De plus, cette "implication" faible de la situation d'interlocution dans le communiqué est encore tempérée par la forme des deux énoncés où s'effectue cette thématization, énoncés qui se trouvent être, de plus le premier et le dernier énoncé du communiqué⁽²⁾

(a) *Le fait que...un fait divers* révèle une structure complexe du point de vue des thèmes, car la phrase fonctionne à plusieurs niveaux:

n1 *Le fait [que...] paraît [...]*

Le "fait" est thème -C'est, de plus, le premier nom du texte, et, il est, encore, parce qu'il s'agit d'une désignation, relevable des opérations que nous mentionnions page 63.

n2 *Le fait [que...paraît] être apprécié par le journal le Monde*

"Le Monde" devient thème, sans ôter pourtant son sta-

(1) Il est important de ne pas confondre "situation d'interlocution", appartenant à la signification (valeur illocutoire) d'un verbe et "situation de production", lieu historiquement déterminé où une parole acquiert un (des) sens en fonction de cette situation.

(2) Un fait que nous ne pouvons que relever. Mais où le classer?

tut au premier thème, à cause de n1, et du fait qu'il reste en fonction Co, même si le second thème est un animé.

n3 *Le fait que la première centrale syndicale nationale lance...*

la première centrale.. devient thème, en tant que Co à fonction agent.

Que *le fait* soit doublement schématisé en première position et que *la première centrale...* le soit en troisième position seulement (alors qu'il s'agit d'une instanciation du thème par l'Agent de l'acte) d'une part, mais que d'autre part les énoncés n1 et n3 soient inséparables l'un de l'autre nous paraît tenir à cette propriété du texte qui est de pouvoir, à travers la forme communiqué, fonctionner dans des dimensions différentes. Ce qui nous paraît s'opérer de la façon suivante:

L'Agent de l'acte de communiquer est introduit sur la scène de la polémique avec son opposant (n3 et n2). Mais ce qu'on nous présente, ce n'est pas la scène d'un théâtre où agissent des personnages dont il faut juger les actes, mais un événement dépersonnalisé dont il faut enregistrer l'existence. De cette façon, par un même mouvement, l'Agent de l'acte s'implique et se dégage du texte du communiqué .

On peut observer ce même mouvement d'effacement des agents dans la thématization de

Cet appui apporté... [qui est apporté par le Monde]
Cet appui est significatif [pour quelqu'un, la source en particulier].

(b) *Les militants et les organisations de la C.G.T. ne resteront pas...* est le deuxième cas d'instanciation du thème par l'Agent du communiqué.

Par son ambiguïté, cet énoncé nous est déjà apparu comme un des lieux du texte où on "embraye" sur une de ses fonctions possibles. Du point de vue du rapport thème/Agent, la mention de la C.G.T. dans le thème nous renvoie

à l'Agent. Mais y a-t-il nécessairement identification? Le problème est le même pour le premier énoncé. En d'autres termes, si le degré d'implication de l'Agent dans le communiqué est faible (quant à la fréquence du rapport Agents/Thème), il est encore affaibli, ou en partie masqué, par l'ambiguïté de l'identification. Toutefois, si la rareté nous semble désigner la forme communiqué, l'ambiguïté nous paraît, elle, renvoyer à sa fonction en situation.